

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 18 octobre 2022

Equipe enseignante : Mmes Pernet, Caillat, Guers, Jauliac, Jolivet, Billard, Prioris, Casset, Valois, Bonora.

Municipalité : M. Dyen, maire ; Mme Diot-Pinorini, adjointe aux affaires scolaires ; M. Basset, conseiller municipal ; M. Raymond, responsable des services techniques et périscolaire

Parents d'élèves délégués : Mme Echioui, Mme Viand, Mme Betemps, Mme Velte, Mme Couttenier, Mme Boutet, Mme Gautier, Mme Martin

Excusés : Mmes André, Plaçais, Millet (enseignantes), Mme Bigey (psychologue scolaire), M. Ronchail (Inspecteur de l'Education Nationale) ; Mr Fantin (Délégué Départemental de l'Education Nationale), Mme Pupa (parent déléguée)

Secrétaires : Mme Jauliac (enseignante), Mme Betemps (Parent délégué)

Présidente : Mme Pernet

1 / Installation du nouveau conseil d'école

- Les membres du conseil d'école sont :
 - La directrice, présidente du conseil
 - l'ensemble de l'équipe enseignante (y compris un membre du RASED et les remplaçants),
 - l'IEN (Inspecteur de l'éducation nationale)
 - le DDEN (délégué départemental de l'éducation nationale)
 - le maire ou son représentant et un de ses adjoints
 - les représentants des parents d'élèves élus, en nombre égal à celui des classes de l'école.
- D'autres personnes peuvent être invitées au conseil d'école avec voix consultative par le président du conseil (personnel périscolaire, AESH (assistant d'éducation pour les élèves en situation de handicap), Assistante d'éducation, professeur en langue étrangère...)
- Rappels réglementaires :
 - Fonctionnement du conseil d'école :
 - Il se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans le mois qui suit les élections.
 - L'ordre du jour est adressé au moins 8 jours avant les réunions.
 - Après le conseil, le PV est affiché, mis sur le site et transmis par mail à tous les parents.
 - Rôle du conseil d'école :
 - Il établit et vote le règlement intérieur de l'école à partir du règlement type départemental.
 - Il donne son avis sur la vie de l'école, notamment :
 - les actions pédagogiques et éducatives,
 - l'utilisation des moyens alloués à l'école,
 - les conditions d'intégration des enfants handicapés,
 - les activités périscolaires,
 - la restauration scolaire,
 - l'hygiène scolaire,
 - la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.
 - Rôle des parents délégués :
 - Ils jouent un rôle de relais et de médiateur entre les parents et l'école.
 - Ils donnent leur avis et émettent des suggestions sur le fonctionnement de l'école, l'utilisation des locaux, la réalisation de travaux ou l'organisation du temps périscolaire. Dans ce cadre, ils peuvent être amenés à rencontrer les représentants de la commune.
 - Ils sont présents au conseil d'école.

2/ Compte-rendu des élections de parents d'élèves

- Nombre d'inscrits : 358
- Nombre de votants : 191
- Soit un taux de participation de 53,35% (pour information taux en 2020-2021 : 55,79% ; taux en 2021-2022 : 52,82%)
- Résultats du vote : 6 sièges pour l'ALPI, 3 sièges pour J'aime mon école

3/ Fonctionnement de l'école

a) Présentation de l'école

- Nombre total d'élèves : 217
- Nombre de classes : 9 + dispositif ULIS
- Nombre d'enseignants : 14

CP B	CP A	CE1	CE1/CE2	CE2	CE2/CM1
Mme Jauliac	Mme Guers	Mmes Bienfait et Pernet	Mme Casset	Mmes Billard et Prioris	Mme Jolivet
20 élèves	20 élèves	24 élèves	24 élèves (17 CE1 et 7 CE2)	25 élèves	23 élèves (7 CE2 et 16 CM1)

CM1 / CM 2 A	CM1 / CM 2 B	CM1 / CM 2 C	ULIS
Mme Caillat	Mme André	Mme Valois	Mmes Plaçais et Bonora
24 élèves (9 CM1 et 15 CM2)	24 élèves (8 CM1 et 16 CM2)	25 élèves (8 CM1 et 17 CM2)	8 élèves + 3 enfants du CEM

Questionnement sur les effectifs :

- Demande institutionnelle : 24 élèves maximum en CP et en CE1
- Cela peut entraîner une hausse importante des effectifs dans les autres classes.
- Rappel : les enfants d'ULIS sont également inclus dans les autres classes, faisant monter les effectifs
- Suivant le nombre de CP de l'an prochain, une fermeture est possible
- La mairie rappelle que de nombreuses dérogations étaient accordées pendant de nombreuses années pour éviter des fermetures de classe dans les communes voisines. Cela est à revoir en fonction des effectifs à venir.

b) Règlement intérieur

- Modification (en gras) de l'article 12 :

Les enfants doivent être dans un état de propreté compatible avec les règles d'hygiène d'une vie communautaire et avoir une tenue adaptée au milieu scolaire (ventre et sous-vêtements non apparents), aux activités scolaires et aux conditions climatiques.

Par sécurité, les enfants doivent venir à l'école avec des chaussures qui tiennent au pied (tongs, sabots, claquettes sans lanière au talon... sont interdites).

Les familles se feront un devoir de signaler immédiatement la présence de parasites divers.

- Ajout d'un article et décalage du numérotage des suivants.

Article 21 :

- . **Pas de goûters d'anniversaire à l'école.**
- . **Seuls les goûters de la récréation du matin sont tolérés.**

- Le règlement intérieur a été voté à l'unanimité.

c) Sécurité à l'école

- PPMS remis à jour à la rentrée.
- Exercice intrusion : confinement le lundi 10 octobre ; exercice prévu où enfants et adultes étaient prévenus ; aucun souci pour les enfants
- Exercice d'évacuation incendie le 26 septembre : exercice prévu où tout le monde était prévenu ; bien déroulé sans panique ; un autre exercice sera effectué avant les vacances de Noël
- Les lieux en cas d'évacuation générale ont été présentés aux élèves l'an passé et le seront à nouveau cette année.
- Présentation aux membres du conseil d'école des schémas des alertes qui seront mis dans toutes les salles.

Question sur le portail d'entrée de la garderie qui ferme parfois mal : le portail est régulièrement réparé.

d) Travaux

- Remerciements à la mairie pour tout l'équipement numérique : chaque classe est désormais équipée en vidéoprojecteurs et possède 2 à 4 ordinateurs pour les élèves ; chaque enseignant a un ordinateur portable pour pouvoir travailler.
- Aménagements de la cour : une table de ping-pong devrait être installée d'ici la fin de l'année scolaire et deux tables en bois avec bancs et des poubelles de tri devraient être installées pendant les vacances d'automne, mais ne seront pas fixées au sol de suite (à voir à l'usage).

ALPI : Projet d'aménagement de la cour d'école : où en est-on ?

Mairie : - Quelques orientations pressenties suite aux visites d'école l'an passé. Celles-ci seront présentées dans le courant de l'année.

- *Pas d'échéances de dates fixées, les travaux avanceront par étape et auront lieu pendant les vacances.*

e) Budgets municipaux

- Budget année 2021-2022 : 50 euros par enfant pour fournitures scolaires, 70 euros pour les activités, 500€ de crédit pour bibliothèque et 200€ pour conseil des enfants.
- Demande d'augmentation du budget cette année pour faire face à l'augmentation du papier, des fournitures, et des transports scolaires.
- Demande d'allocation d'un budget spécial de 100 € pour le cours EILE (arabe) qui compte 15 élèves.
- Demande d'allocation d'un budget pluri-annuel pour la réfection du bâtiment (portes à changer, stores supplémentaires, peinture et remise en état des murs des classes....)

Réponses apportées par la mairie pour les demandes de travaux :

- La réfection de l'école est prévue sur 4 ou 5 ans, par tranche.
- Pour les portes extérieures, l'intervention d'un menuisier est à prévoir et des devis à demander.
- La demande de store pour une classe du haut n'a pas été acceptée. La pose d'un rideau sera envisagée.

f) Fonctionnement et état financier de l'année n-1 de la coopérative

- Réunion de présentation des comptes aux partenaires de l'école (ALPI, J'aime mon école, Comité des fêtes) le 29 septembre : approbation des comptes.
 - Participation de la coopérative : judo, cinéma...
5€ ont été demandés cette année aux familles pour participer aux différentes sorties de l'année, soit environ 1050€.
- Comme l'an passé, le budget sera cogéré par le conseil des enfants, qui pourra demander des aides financières aux partenaires de l'école (APE, Comité des fêtes) qu'il ventilera en fonction des projets (prévu au 2^{ème} conseil des enfants en novembre)
Rappel : le conseil des enfants réunit les délégués des classes de CE2, CM1, CM2 régulièrement, pour discuter du fonctionnement de l'école.
Le bilan de la coopérative (état du compte au 01/09/2022) a été présenté au conseil.

4/ Communication

a) Parents/Enseignants

- . L'enseignante de votre enfant est votre première interlocutrice : quel que soit le problème, toujours commencer par s'adresser à elle.
- . Privilégier le cahier de liaison pour toute demande.

b) Parents/Direction

- . Privilégier les contacts par mail, plus simples
- . Disponibilités pour des rendez-vous les lundis et vendredis, jours de décharge

c) Parents/Mairie

- Communication par mail à privilégier
- . Si problèmes ou questions, s'adresser au périscolaire : service.periscolaire@saintalbanleysse.fr

5/ Projets et vie de l'école

a) Projet des classes

- le courseton de l'école a eu lieu lundi 17 octobre après-midi (remerciements aux parents bénévoles)
- Cycle 2 (tous les CP, CE1, CE2) : cycle piscine entre février et avril
- CP A et B :
 - école et cinéma (3 séances)
 - cycle patinoire en novembre/décembre
 - visite de l'exposition « les dangers de la maison » de la Croix-Rouge à l'école maternelle
 - intervention de l'infirmière scolaire autour de l'alerte des secours en cas de danger
- CE1 et CE1/CE2 :
 - cycle patinoire en novembre/décembre
 - sortie « nature » autour de l'eau avec Dominique Pettelot.
- CE 2 :
 - deux sorties raquettes entre janvier et mars
- CP A et B, CE1, CE1/CE2 et CE2 : projet autour de l'eau : intervention de l'association FNE (France Nature Environnement) sur 4 séances (travail en classe et organisation de sorties de proximité) ; prêt de mallettes pédagogiques et d'une exposition par la galerie eurêka
- CE2/CM1 ; CM1/CM2 A, B, C :
 - ski nordique en janvier/février
 - rugby en mai/juin avec un éducateur du club de Montmélian
 - projet musique sur le jazz de décembre à juin (chant chorale, rythmique..) : spectacle avec Jazzband prévu fin juin ; un budget supplémentaire de la mairie pour la sonorisation du spectacle est prévu
 - projet avec l'infirmière scolaire autour de la communication non violente et des premiers secours
- CM1/CM2 A et C (crossfit), CE1/CE2 (jeux de ballon) et CE 2 (acrosport) : Projet avec des étudiants STAPS en sport ; 3 séances ont eu lieu ; 6 autres séances sont prévues au printemps.

b) Projet d'école

Point ajourné suite au décalage des dates de validation des projets d'école.

c) Présentation des actions de prévention en particulier le plan de lutte contre le harcèlement

Présentation du plan de lutte contre le harcèlement aux membres du conseil d'école.

Rappel du numéro vert : 3020

d) Accueil périscolaire

ALPI : Projet périscolaire en collaboration avec la FOL. Relance du projet ? Diffusion du diagnostic aux parents ?

Mairie : La mairie est en attente de la réponse de la FOL. Le diagnostic n'a pas forcément vocation à être diffusé tant que le projet n'est pas abouti. Une réunion sera prévue en novembre.

ALPI : Peut-on avoir un rappel sur l'organisation du temps des repas ?

Mairie : - Organisation en deux services.

- Nouvelle réglementation sur l'hygiène très stricte : plus de pichets d'eau mais des bouteilles, nouvelle organisation pour le service à table...
- Un self est prévu dans le futur.
- Un repas test sera proposé aux parents délégués.

ALPI : Temps calme après le repas : dans quel but, quelle durée ?

Mairie : - Les tables sortent les unes après les autres, il est demandé aux enfants de se calmer le temps de la sortie

- Pas de demande de silence complet mais des chuchotements
- Un temps calme avec lavage des mains est proposé pour les grands à 13h30 avant l'entrée en classe. (Les enseignantes des grandes classes constatent que les enfants sont plus calmes au retour en classe)

Demande des parents délégués d'une communication sur l'organisation de la cantine et des activités mises en place à tous les parents.

ALPI : Temps d'étude : pourquoi ne pas proposer des activités aux enfants qui ont fini leurs devoirs ? pourquoi ne pas les autoriser à aller dans la cour ?

Mairie : - impossibilité de le faire par manque d'effectifs

- Nécessité qu'il y ait deux agents par salle. Personne ne peut être dans la cour.

- Avant d'aller en étude, les élèves ont le droit de prendre des livres ou jeux. En étude, s'ils ne font pas leurs devoirs (certains parents préfèrent s'occuper des devoirs à la maison), les enfants ont le droit de lire, dessiner ou jouer silencieusement.

6/ Parcours de l'élève

a) Evaluations des élèves

. Evaluations nationales en CP et CE1 en début d'année (un retour a été fait aux familles)

. Evaluations nationales CP en janvier.

. Ecole test pour les évaluations CM1 cette année (pas de retour prévu auprès des parents ou enseignants)

. Des évaluations régulières par les enseignants.

. Mise à disposition du LSU (livret scolaire unique) pour les parents via educonnect ; LSU rempli par semestre.

b) Dispositifs d'aide : présentation du RASED

. Mme Millet-Berclaz, maîtresse E, prend en charge les enfants en difficulté sur le temps scolaire. Elle intervient, sur demande des enseignants sur le secteur suivant : St Alban, Thoiry, les Déserts et St Jean D'Arvey. Les parents sont toujours prévenus si leur enfant est pris en charge par Madame Millet-Berclaz.

. Mme Bigey, psychologue scolaire, a son bureau sur Saint Alban Leysse, mais s'occupe d'un large secteur (17 écoles). Elle intervient auprès de certains enfants en accord avec leurs parents. Elle mène des bilans, des entretiens, travaille sur les orientations (SEGPA, ULIS...).

c) Dispositions et modalités d'enseignement des langues vivantes

. Chaque enseignant fait de l'anglais au sein de sa classe. Pas d'intervenant financé par l'Education Nationale cette année.

. Une programmation des compétences à développer en anglais a été faite au sein de l'école.

d) Modalités de l'inclusion des enfants en situation de handicap

. Inclusion dans les classes des élèves reconnus en situation de handicap par la MDPH (Maison Départementales des Personnes Handicapées)

. Adaptations quotidiennes par les enseignantes.

. Aide possible des AESH (assistant d'éducation pour les élèves en situation de handicap) : 5 AESH sur l'école dont une sur l'ULIS, tous les enfants notifiés bénéficient de la présence d'un-e AESH.

. Interventions d'éducateurs, d'enseignants, d'orthophonistes... de SESSAD (service d'éducation spécialisée et de soins à domicile) ou d'ITEP (Institut thérapeutique éducatif et pédagogique)

e) Structures spécialisées : présentation de l'ULIS

Présentation du dispositif ULIS TFM (Unité locale d'inclusion scolaire, Troubles des fonctions motrices) : Mme Plaçais est coordonnatrice de ce dispositif qui accueille des élèves en situation de handicap. Ceux-ci sont inclus dans leur classe d'âge et viennent dans le dispositif ULIS pour recevoir un enseignement adapté à leurs besoins. 8 élèves sont scolarisés en ULIS cette année et 3 élèves sont en scolarité partagée (Centre d'Education Motrice).

Une AESH collective est présente sur l'ULIS et accompagne notamment les enfants sur les temps d'inclusion.

7/ Questions des parents d'élèves

a) Concernant l'école :

ALPI :

- Budget alloué pour 2022-2023 : 6€/enfant, soit 1€ de plus que l'an passé. Quel effectif ?
→ L'effectif de l'école est de 217 élèves.
- Quelles utilisations de la subvention ALPI sont envisagées ?
→ utilisations envisagées : moniteurs de ski (pour les cycles 3), participation au projet FNE sur le thème de l'eau (pour les cycles 2) ; tout ceci est à valider en conseil des enfants (en novembre)
- Opérations envisagées en collaboration avec l'école. Êtes-vous d'accord ? Objet, fête d'école, Terracycle (programme de récupération des gourdes de compote, lieu à trouver au sein de l'école)
→ oui pour l'objet de fin d'année : travail sur les thèmes de l'année (l'eau en cycle 2 et le jazz en cycle 3)
→ oui pour le programme de récupération des gourdes de compote ; voir avec le service périscolaire pour la zone de récupération, afin que la zone soit proche du lieu du goûter
→ oui pour la fête d'école, si organisée par l'association et hors temps scolaire ; l'équipe enseignante veut bien que les œuvres d'art réalisées en cours d'année soient exposées par l'ALPI au cours de cette fête.

J'aime mon école :

- Local à vélo : possibilité d'utiliser le local couvert cet hiver ou toujours séparé en fonction de la classe ?
→ Aucun souci tant que le protocole le permet. A l'heure actuelle, c'est déjà le cas, les deux locaux vélos étant ouverts.
- Comment pourrions-nous organiser les distributions d'objets aux élèves de l'école ? (clé usb, trousse...)
→ En fin d'année scolaire dernière, l'inspecteur a rappelé qu'aucun cadeau ne pouvait être donné sur le temps scolaire. C'est pourquoi la mairie n'a pu distribuer les calculatrices à l'école. Si vous souhaitez distribuer des cadeaux aux élèves, à vous de vous organiser en-dehors du temps scolaire.

b/ Concernant la mairie :

ALPI : Projet zone non fumeur : convention validée en conseil municipal de septembre 2022. Contact avec la ligue contre le cancer en cours. Réunion collégiale envisagée ?

→ Le principe de l'espace sans tabac a été voté en mairie. La zone sera mise en place devant les écoles et la crèche. Une commande de signalétiques à mettre tout autour de l'école sera faite. Il faudra voir avec Mme Morris qui suit ce sujet avec la ligue contre le cancer pour les modalités pratiques.

J'aime mon école : Chauffage : quelle température cet hiver ? toutes les classes sont bien chauffées ?

→ Baisse de 1°C prévue par rapport à l'an dernier, soit une consigne à 19°C

Les secrétaires : Madame Jauliac

Madame Betemps

La présidente : Madame Pernet

